

**ALINE DE MENEVAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE
MUSIQUE DE LA SALLE HENRI WARNIER – SALLE QUIQUEMELLE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant la décision n° D2025-017 de la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de Madame Aline DE MENEVAL en date du 24/04/2025,

DECIDE

- De signer la convention de mise à disposition de biens communaux au bénéfice de Madame Aline DE MENEVAL à partir de septembre 2025 jusqu'en juin 2026 telle que dans sa version jointe
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal

Fait à COURSEULLES S/MER, le 24 avril 2025

Signée le 12/05/2025

Publiée le

Le Maire


Anne-Marie PHILIPPEAUX

